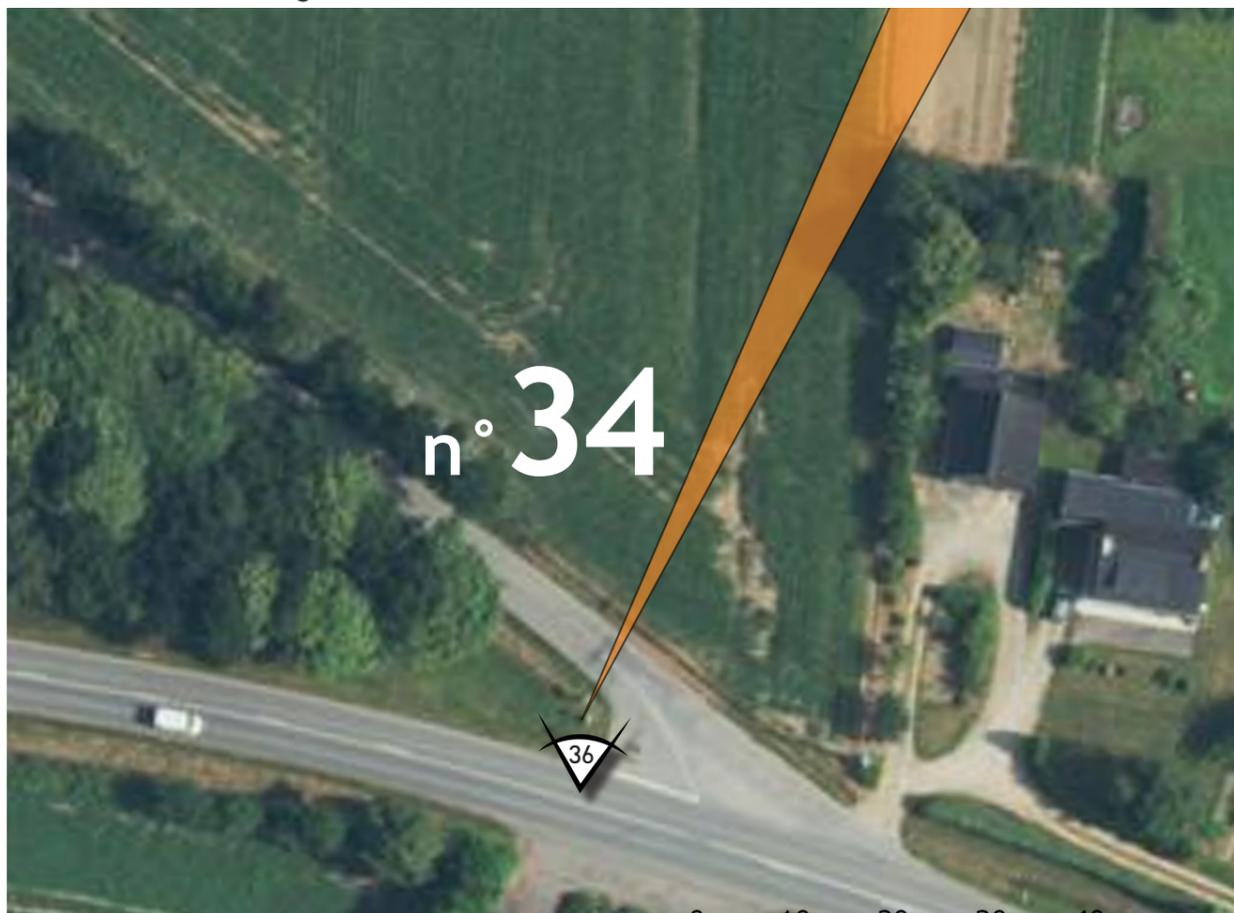


Croix de Landoma à Pleugriffet



Les forges de Lanouée et le château des forges sur la commune "Les Forges"

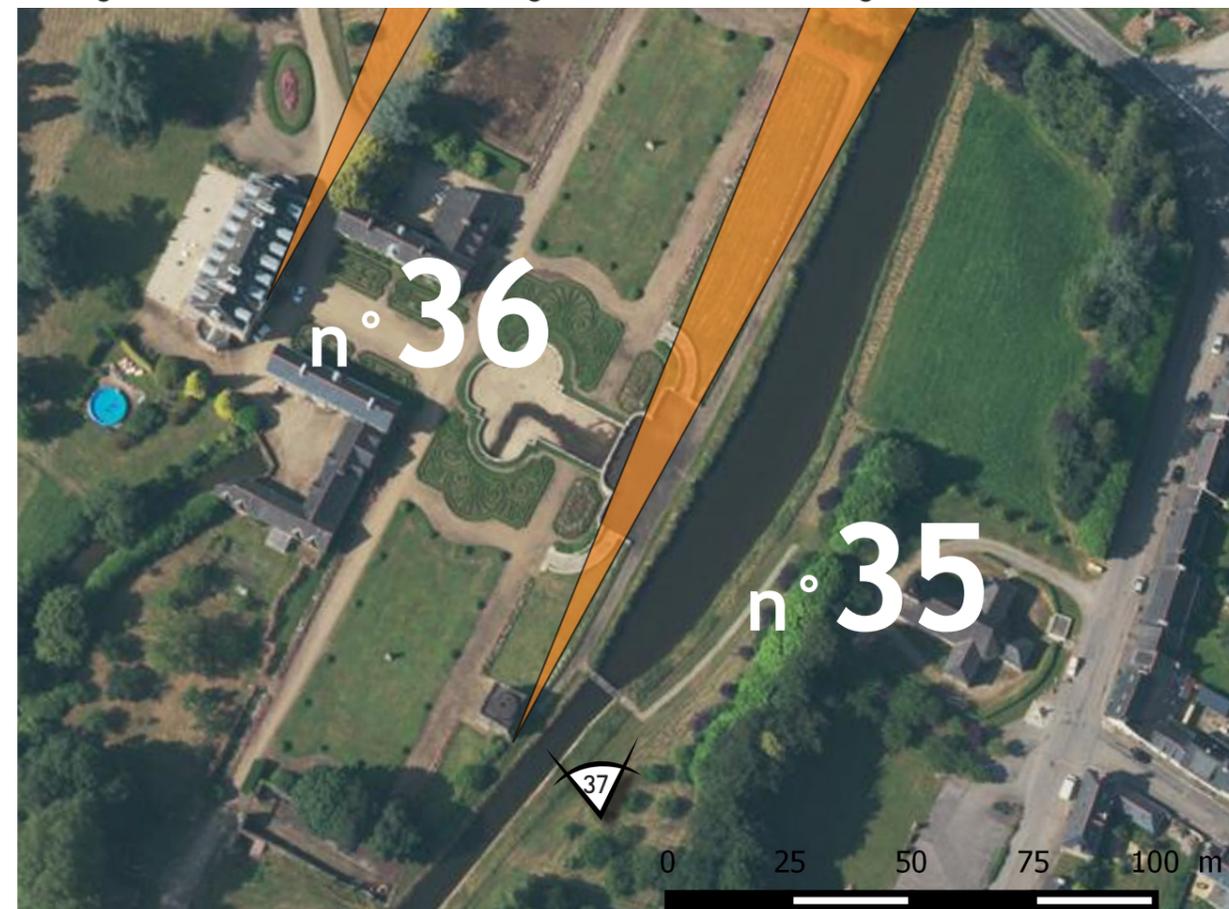


Photo 36 : Vue vers la ZIP depuis la Croix de Landoma



Photo 37 : Vue sur le château des Forges

Depuis l'aire d'étude éloignée, seules deux croix présentent un risque de covisibilité significative avec le projet éolien :

D'une part, la croix des Prêtres est implantée dans un cadre ouvert et sur une «butte», en position dominante dans le paysage. Cependant, un reliquat de haie bocagère prend naissance à cette croix et s'allonge quasiment en direction du projet éolien. Notons que le vaste paysage qui s'étend au nord de ce site accueille déjà des parcs éoliens.

D'autre part, dans le cimetière de Lanouée, enclos de murs, une croix ancienne se découpe sur le ciel, son pied, visuellement est juste épaulé par le liseré végétal formé par la haie bocagère qui, au loin, longe la route du Cambout. Des vues lointaines sur le projet ne sont pas impossibles.

En fonction de la carte de visibilité théorique du projet (ZVI) des photomontages devront être réalisés si un risque de covisibilité existe.

Pour le restant des monuments historiques, le cadre bâti, arboré ou le relief ferment les vues en direction du projet éolien et il n'y a pas de risque de covisibilité.

La covisibilité indirecte s'évalue par l'impact potentiel d'un parc éolien sur un monument protégé depuis l'aire de mise en valeur¹ du monument. Pour le présent projet, aucun monument ne bénéficie, dans l'aire d'étude éloignée, d'une reconnaissance patrimoniale et d'une aire de mise en valeur de plus de 10 km (éloignement minimum des éoliennes depuis l'aire d'étude éloignée).

Depuis la butte Saint-Laurent située au sud de Josselin, au haut du coteau sud de l'Oust, il n'y a pas de risque de covisibilité : les reliefs situés au nord de la ville empêchent véritablement tout risque. Ainsi, sous réserve de vérification pour les deux croix mentionnées précédemment, il n'y a pas de risque de covisibilité significative depuis aucun point de l'aire d'étude éloignée.

De plus, il s'agit d'une covisibilité potentielle. En effet, du fait de l'éloignement, de nombreux éléments peuvent jouer le rôle de filtre visuel entre l'édifice protégé et les éoliennes et le relief seul peut suffire à exclure toute vue vers le projet. La réalisation de la carte de la zone d'influence visuelle du projet éolien (ZVI), présentée dans la partie impacts du présent dossier, permettra de conclure sur l'absence de covisibilité pour les monuments implantés en dehors des zones de visibilité du projet. Pour tous les autres monuments des photomontages devront être réalisés afin d'évaluer l'impact du projet éolien.

¹ L'aire de mise en valeur d'un monument correspond à la zone ou l'édifice, ou une partie de l'édifice, est visible et identifiable. Par exemple, dans le cas d'une église protégée, une route panoramique présentant une vue plongeante sur une silhouette de bourg depuis laquelle le clocher émerge fait partie de l'aire de mise en valeur de l'église. Un monument peut avoir une aire de mise en valeur de plusieurs kilomètres.



Photo 38 : Panorama sur le château de Josselin depuis la butte Saint-Laurent située sur le coteau au sud de l'Oust

3.3.8 Les sites protégés

La protection des sites a été instaurée par la loi du 2 mai 1930 (articles L 341-1 à 341-15, intégrés au code de l'environnement) pour des territoires présentant, d'un point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Comme pour les monuments historiques, il existe deux cas de figure :

- > le classement, décidé par décret ou arrêté ministériel et
- > l'inscription, décidée par arrêté ministériel.

L'aire d'étude compte 2 sites protégés :

- > le parc du château de Josselin dans l'aire d'étude éloignée,
- > le camp des Rouëts à Mohon "à cheval" entre l'aire éloignée et intermédiaire et qui sera étudié dans le chapitre traitant de l'aire d'étude intermédiaire.

> Parc du château de Josselin

Comme le montre la carte ci-contre, la petite ville de Josselin est située à l'extrême sud de l'aire éloignée et constitue une petite extension de cette aire. Le parc du château de Josselin se trouve blotti entre la rivière de l'Oust, au sud et le centre-ville de Josselin, au nord. Plus au nord encore (en direction de la ZIP), la ville remonte sur le coteau dont le sommet dépasse de 70 mètres l'altimétrie moyenne du parc. Il ne peut y avoir aucune relation visuelle entre le parc du château de Josselin et le projet éolien.



Photo 39 : Vue sur Josselin depuis le belvédère Saint-Laurent

Distance minimale par rapport à la ZIP : 18,7 km

Orientation de la ZIP par rapport au site : Nord

Cadre / Environnement proche : Bâti

Sensibilité vis-à-vis du projet éolien : Nulle

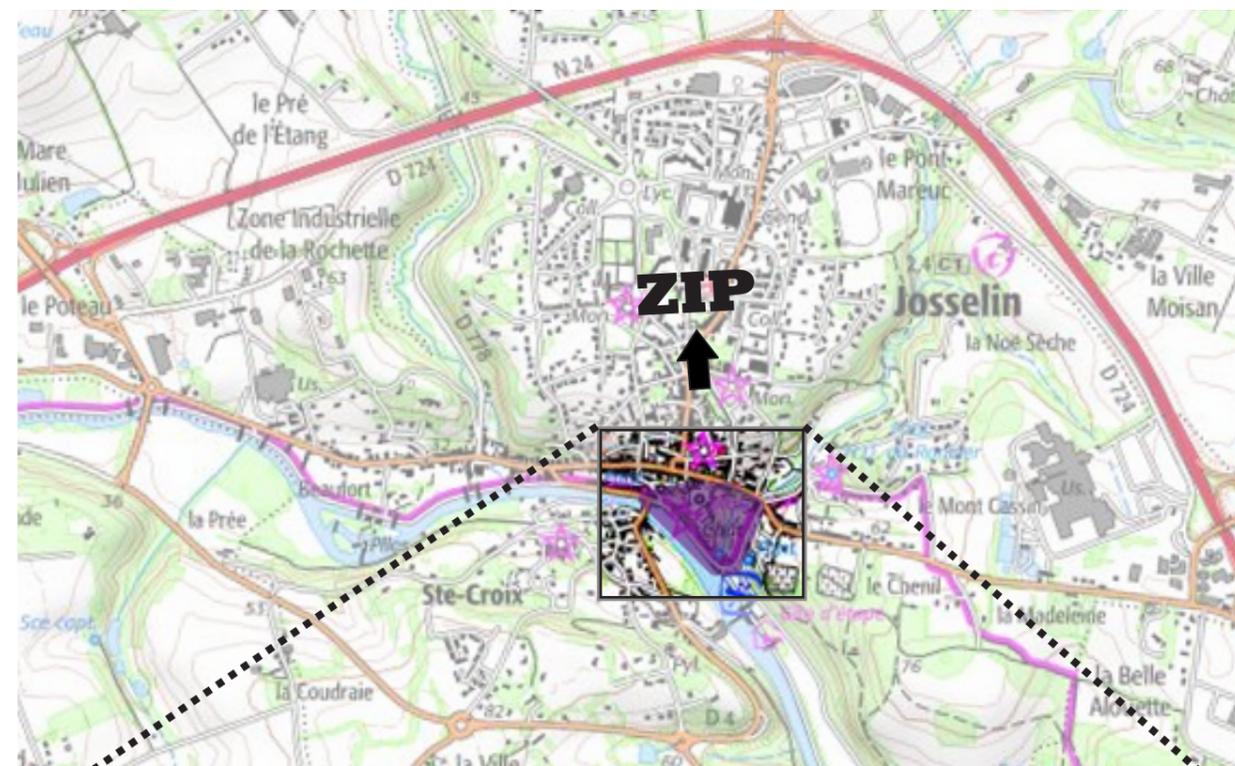
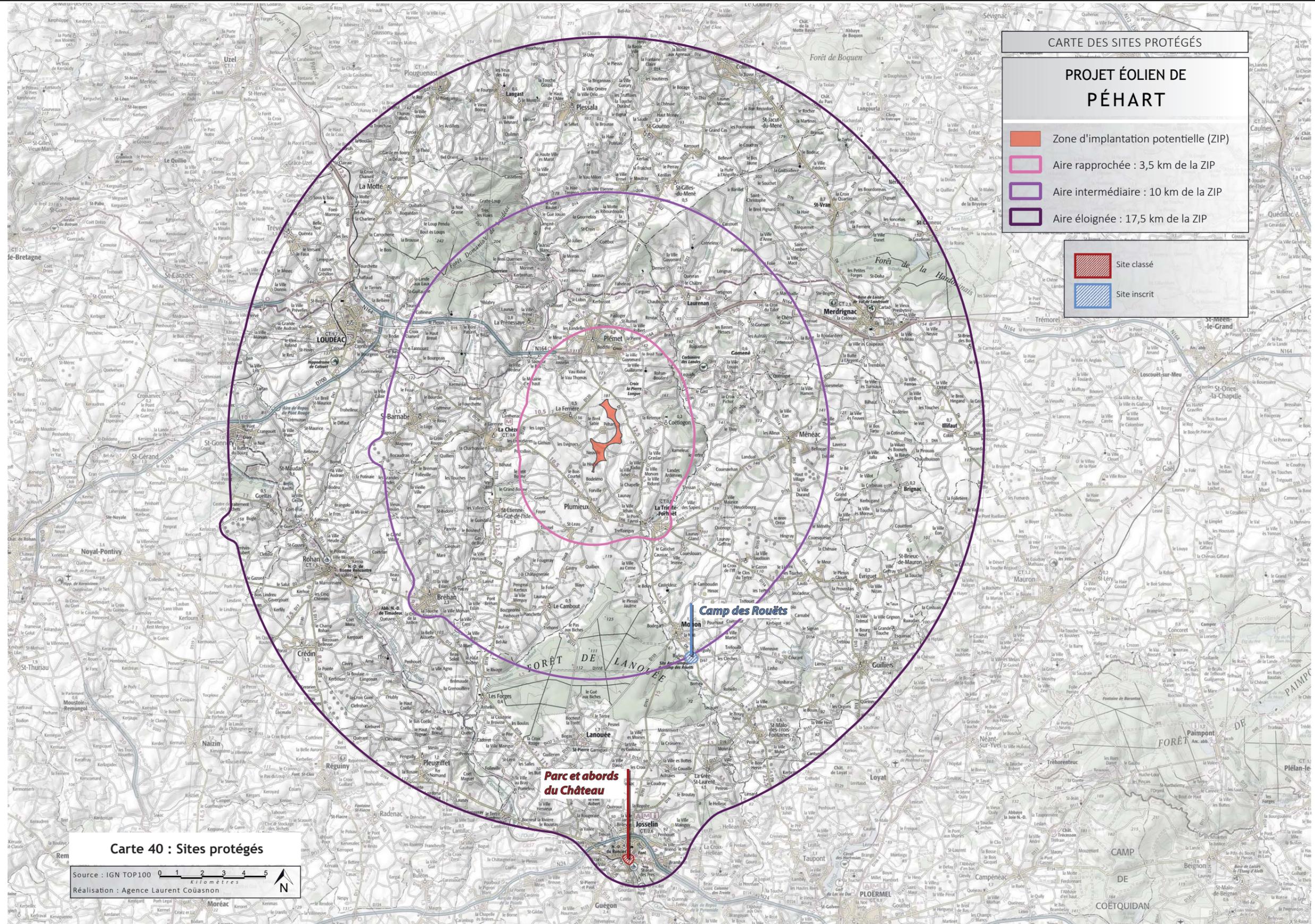


Figure 18 : Localisation du site classé du parc du château de Josselin sur fond IGN et orthophoto



3.3.9 Synthèse des enjeux paysagers

Les différents enjeux paysagers repérés au fil de l'étude de l'état initial ont été identifiés et hiérarchisés en conclusion de chaque aire d'étude. La synthèse en est donnée ci-après :

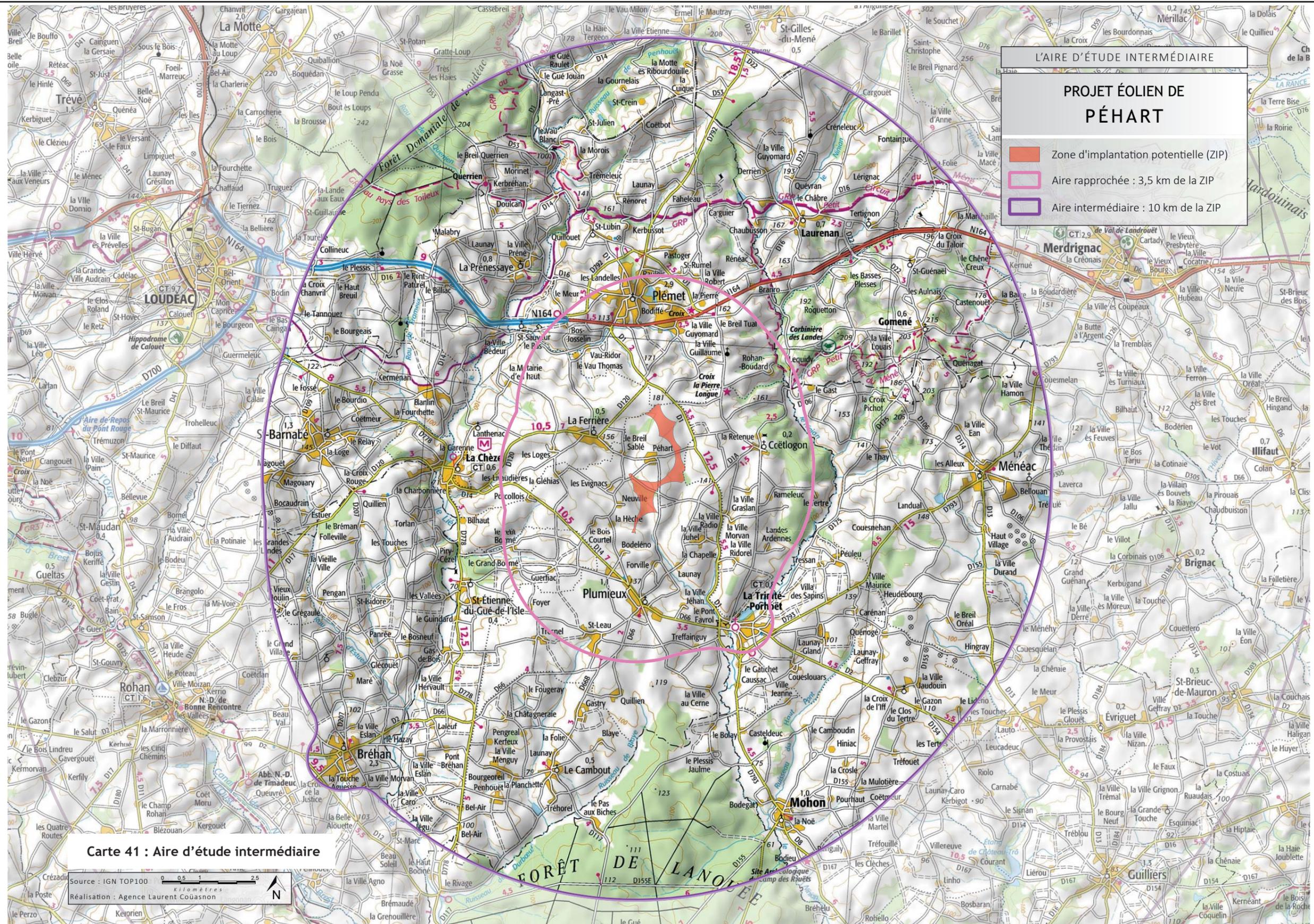
Sensibilité de l'enjeu paysager Aire éloignée	
Inter-visibilité avec un autre parc éolien	MOYEN
Inter-visibilité avec un site protégé	NUL
covisibilité avec un monument historique	FAIBLE
Perception des éoliennes depuis les axes routiers	FAIBLE
Perception des éoliennes depuis les vallées	NUL
Perception des éoliennes depuis les panoramas	FAIBLE
Perception des éoliennes depuis l'habitat	TRÈS FAIBLE
Concurrence visuelle avec les silhouettes de bourgs	TRÈS FAIBLE

3.4 Analyse de l'état initial de l'aire d'étude intermédiaire

Territoire correspondant à la couronne comprise entre 3,5 et 10 km autour de la ZIP



Vue depuis la RD 793 entre "la Villa aux Sapins" et "La Ville Maurice" sur la commune de La Trinité-Porhoët - agence Coüason



3.4.1 Le relief et le contexte paysager

Le relief de l'aire d'étude intermédiaire s'organise autour des vallées du Lié et du Ninian. Globalement, les terrains descendent irrégulièrement mais inexorablement du nord vers le sud. D'est en ouest, l'aire d'étude est entaillée des vallées du Lié et du Ninian et de leurs petits affluents. Tout l'ensemble forme un espace bosselé - aux innombrables creux et bosses - entaillé par les sillons continus des deux vallées.

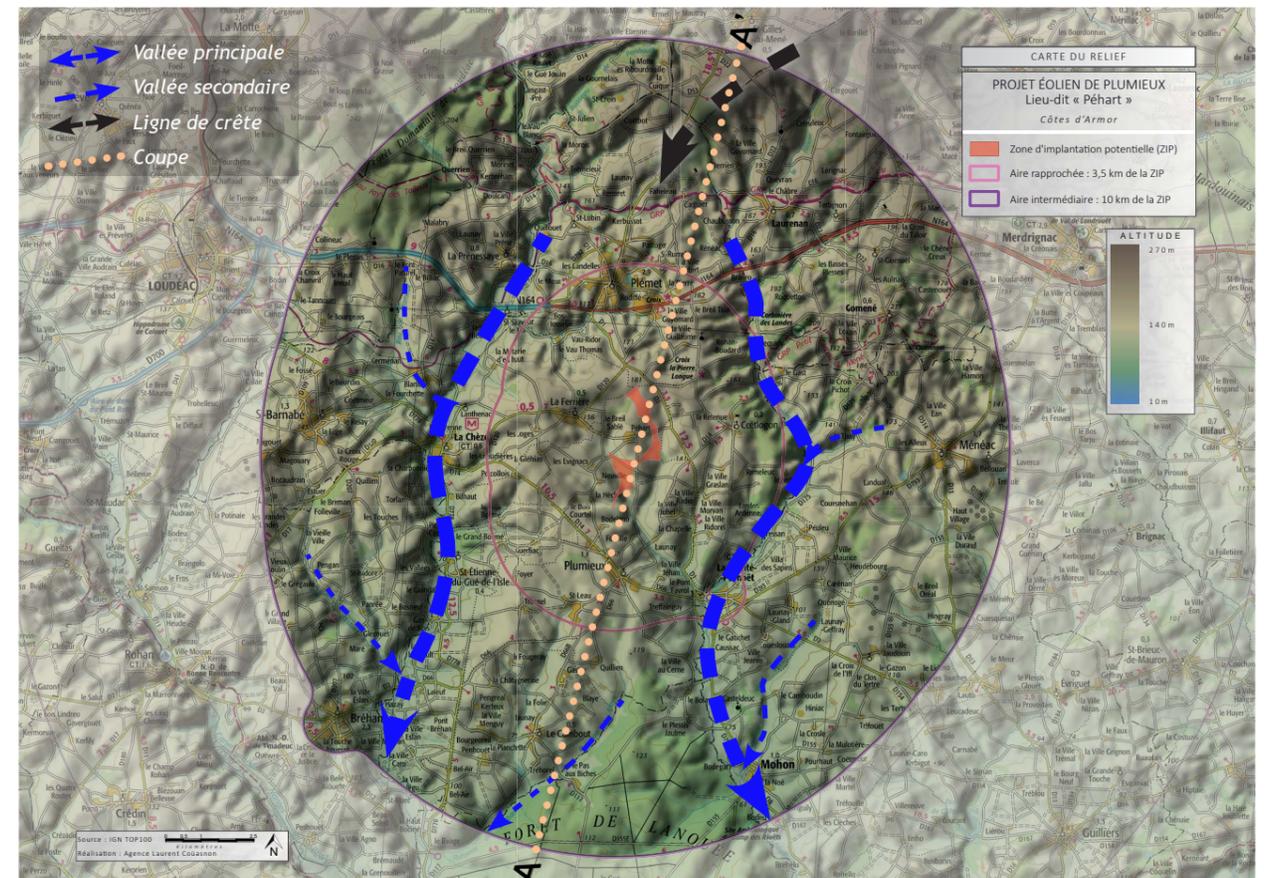


Photo 40 : Vallée du Ninian



Photo 41 : Vallée du Lié à La Chèze

La topographie est donc relativement irrégulière et la succession de légers vallons et de lignes de crêtes secondaires permettent des alternances d'ouvertures des vues assez variées dans un paysage bocager, plutôt fermé.



Carte 42 : Relief de l'aire d'étude intermédiaire

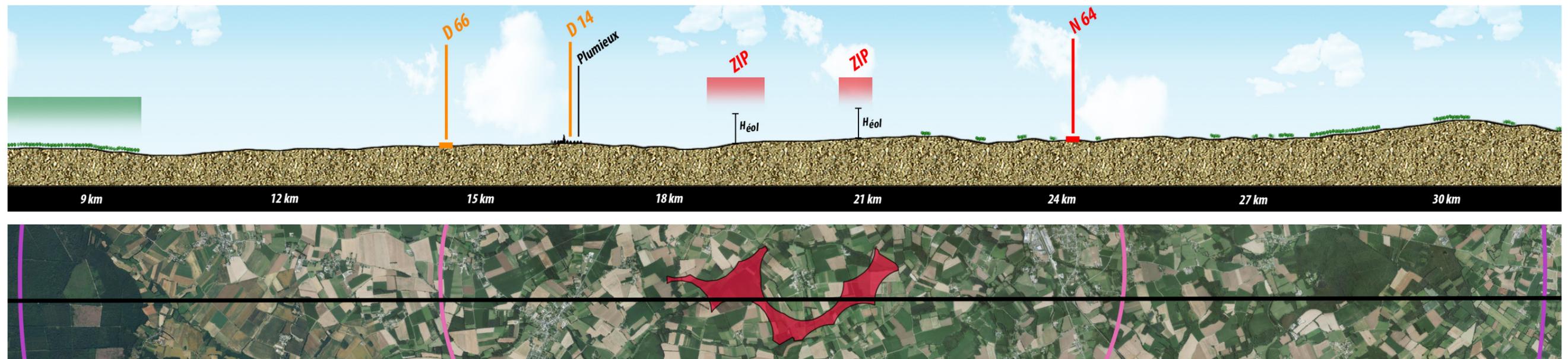
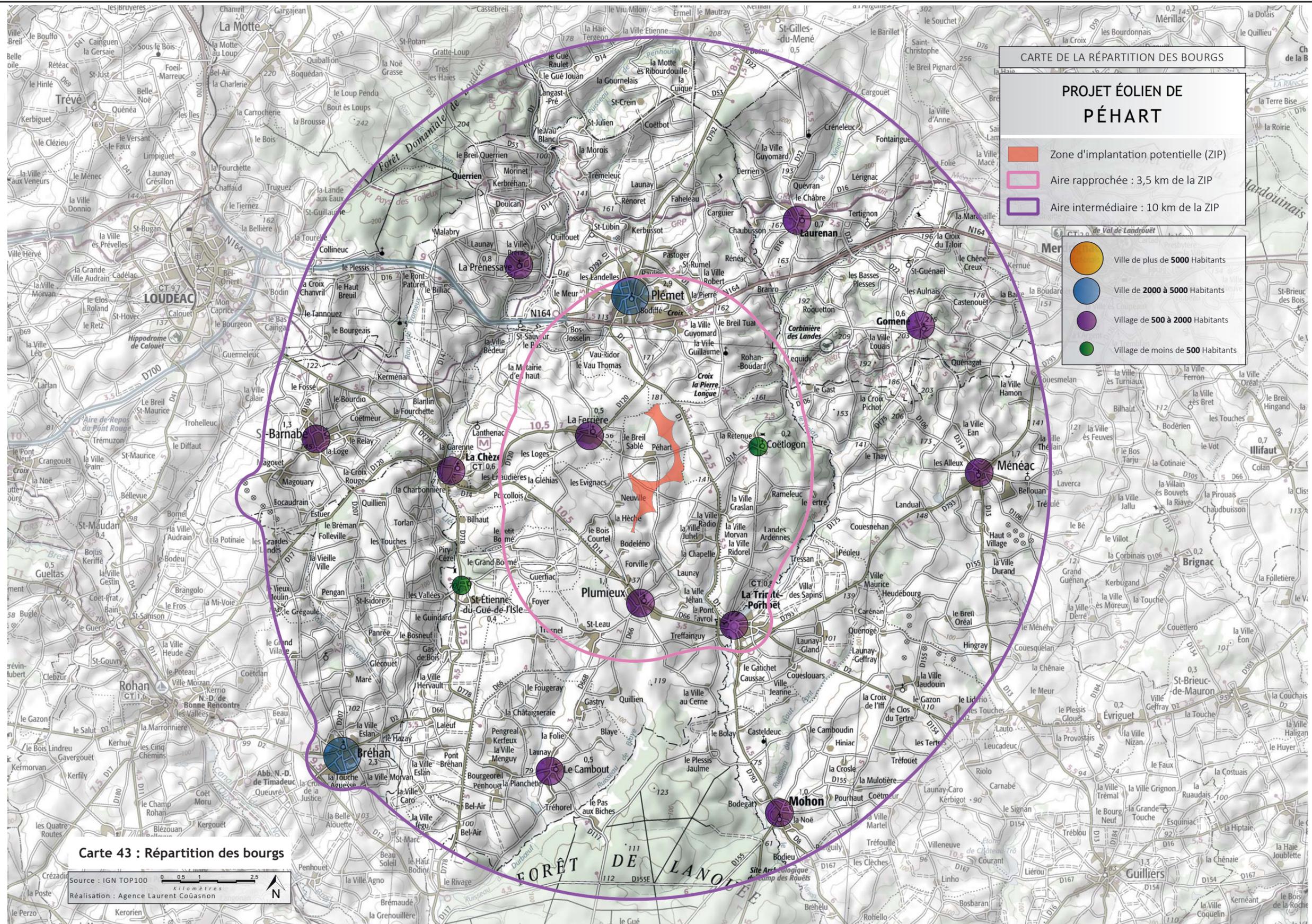


Figure 19 : Coupe paysagère



3.4.2 La perception du site depuis le réseau viaire

L'analyse de la perception potentielle du site éolien depuis le réseau viaire et piétonnier a été réalisée dans la partie précédente dédiée à l'état initial de l'aire d'étude éloignée. Elle sera de nouveau abordée dans la partie dédiée à l'aire d'étude rapprochée.

3.4.3 La perception du site éolien depuis l'habitat

Cette partie a pour objectif de porter un regard attentif sur les vues potentielles en analysant, pour chaque bourg dont la population dépasse les cinq cents habitants (pour l'aire rapprochée, la totalité des villages est analysée), le degré d'ouverture depuis le centre bourg et les franges urbaines orientées en direction du projet éolien.

LA PRÉNESSAYE (5,3 KM DE LA ZIP)	
Implantation du bourg : Fond de vallée - Vues potentiellement tronquées	
CENTRE - BOURG	
VUES FERMÉES	Écrans > Tissu bâti > Arbres épars des jardins privés
FRANGE URBAINE DU HAUT DU BOURG <i>orientées vers la zone de projet</i>	
VUES OUVERTES//FILTRÉES	Écrans au 1er Plan > Jardins privés arborés Écrans au 2ème Plan > Néant



LAURENAN (6,3 KM DE LA ZIP)	
Implantation du bourg : sur le plateau - Vues potentiellement ouvertes	
CENTRE - BOURG	
VUES TRONQUÉES//FILTRÉES	Écrans au 1er Plan > Tissu bâti et arbres des jardins Écrans au 2ème Plan > Trame bocagère et bois
FRANGES URBAINES <i>orientées vers la zone de projet</i>	
VUES OUVERTES // FILTRÉES	Écrans au 1er Plan > Jardins privés arborés Écrans au 2ème Plan > Néant



G O M E N É (7,2 KM DE LA ZIP)	
<i>Implantation du bourg : dans un creux entre deux buttes - Vues potentiellement fermées</i>	
C E N T R E - B O U R G	
VUES FERMÉES	Écrans >Relief
F R A N G E S U R B A I N E S <i>orientées vers la zone de projet</i>	
VUES FERMÉES	Écrans au 1er Plan >Jardins privés arborés Écrans au 2ème Plan >Relief et boisements

M É N É A C (8,1 KM DE LA ZIP)	
<i>Implantation du bourg : sur le plateau - Vues potentiellement ouvertes</i>	
C E N T R E - B O U R G	
VUES FERMÉES	Écrans >Tissu bâti >Arbres épars des jardins privés
F R A N G E S U R B A I N E S <i>orientées vers la zone de projet</i>	
VUES TRONQUÉES // FILTRÉES	Écrans au 1er Plan >Jardins privés arborés Écrans au 2ème Plan >Haies bocagères et boisements



M O H O N (8,7 KM DE LA ZIP)	
<i>Implantation du bourg : à mi-versant - Vues potentiellement ouvertes</i>	
CENTRE - B O U R G	
VUES FERMÉES	Écrans >Tissu bâti >Arbres épars des jardins privés
FRANGES URBAINES (NORD-EST DU BOURG) <i>orientées vers la zone de projet</i>	
VUES OUVERTES // FILTRÉES	Écrans au 1er Plan >Jardins privés arborés Écrans au 2ème Plan >Néant

L E C A M B O U T (6,8 KM DE LA ZIP)	
<i>Implantation du bourg : sur le plateau - Vues potentiellement ouvertes</i>	
CENTRE - B O U R G	
VUES FERMÉES	Écrans >Tissu bâti >Arbres épars des jardins privés
FRANGES URBAINES (NORD-EST DU BOURG) <i>orientées vers la zone de projet</i>	
VUES OUVERTES	Écrans au 1er Plan >Jardins privés arborés Écrans au 2ème Plan >Néant



B R É H A N (9 , 8 K M D E L A Z I P)	
<i>Implantation du bourg : sur le haut d'un versant de vallée - Vues potentiellement ouvertes</i>	
C E N T R E - B O U R G	
VUES FERMÉES	Écrans >Tissu bâti >Arbres épars des jardins privés
F R A N G E S U R B A I N E S <i>orientées vers la zone de projet</i>	
VUES FILTRÉES	Écrans au 1er Plan >Jardins privés arborés Écrans au 2ème Plan >Haies, boisements et ripisylve

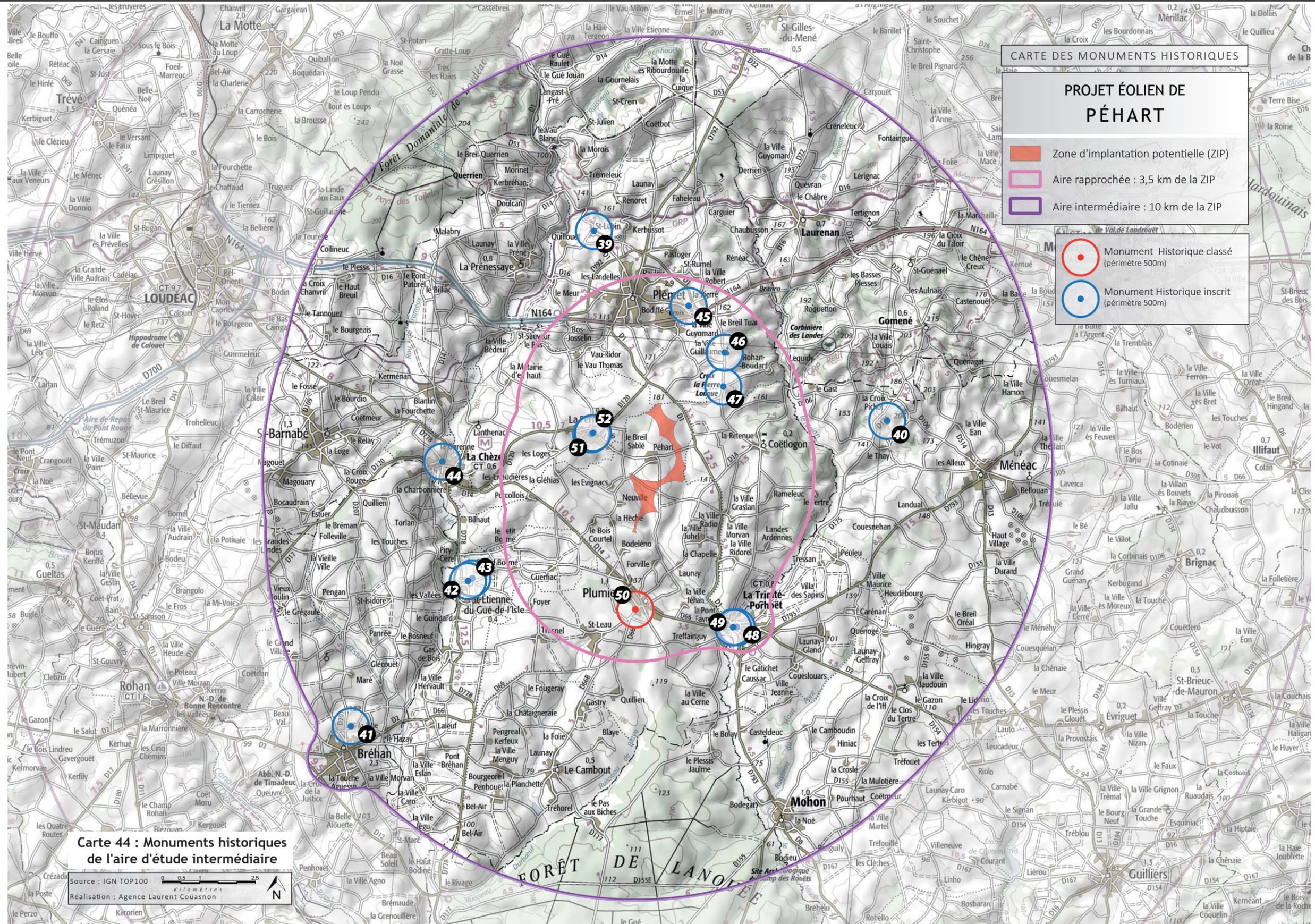
L A C H È Z E (4 , 6 K M D E L A Z I P)	
<i>Implantation du bourg : fond de vallée - Vues potentiellement tronquées</i>	
C E N T R E - B O U R G	
VUES FERMÉES	Écrans >Tissu bâti >Arbres épars des jardins privés
F R A N G E S U R B A I N E S <i>orientées vers la zone de projet</i>	
VUES FERMÉES	Écrans au 1er Plan >Jardins privés arborés Écrans au 2ème Plan >Relief et végétation



S A I N T - B A R N A B É (8,3 KM DE LA ZIP)	
<i>Implantation du bourg : sur le haut d'un versant - Vues potentiellement ouvertes</i>	
C E N T R E - B O U R G	
VUES OUVERTES/VUES FERMÉES	Écrans >Tissu bâti avec quelques fenêtres visuelles >Arbres épars des jardins privatifs
F R A N G E S U R B A I N E S <i>orientées vers la zone de projet</i>	
VUES OUVERTES / FILTRÉES	Écrans au 1er Plan >Jardins privatifs arborés Écrans au 2ème Plan >Ripisylve



- Les secteurs des bourgs les plus exposés aux vues potentielles vers le projet éolien sont :
- les nouveaux quartiers au Nord-Est de La Prénessaye,
 - Certains secteurs de Plémet Ouest, entre la RN 164 et la RD 16,
 - Le Sud-Ouest de Laurenan,
 - Le secteur de Ménéac ouvert vers l'Ouest
 - Les quartiers situés au Nord-Est de Mohon et du Cambout et, dans une moindre mesure,
 - La place de l'église de Saint-Barnabé.



3.4.4 Le patrimoine bâti de l'aire d'étude intermédiaire

3.4.4.1 Covisibilité directe

À l'image de ce qui a été fait pour l'aire d'étude éloignée, le détail des monuments présents dans l'aire d'étude intermédiaire est donné ci-après dans un tableau récapitulatif précisant notamment : la distance entre le monument et la ZIP, l'orientation du monument par rapport à la ZIP ainsi que l'environnement dans lequel s'inscrit le monument en direction de la ZIP.

Ce tableau est accompagné d'un repérage sur photo aérienne permettant de visualiser l'environnement immédiat de chaque monument protégé de l'aire d'étude intermédiaire. Un cône de vue (orange) illustre l'emprise visuelle de la ZIP et permet d'affiner la sensibilité de l'édifice vis-à-vis du projet éolien.

N°	Commune	Monument	Classement	Distance par rapport à la ZIP	Orientation de la ZIP par rapport au monument	Cadre
<i>Aire intermédiaire</i>						
39	Plémet	Chapelle Saint-Lubin et calvaire	Inscrit	5 km	Sud	Bâti
40	Ménéac	Manoir du Plessis-Rebours	Inscrit	5,6 km	Ouest	Ouvert
41	Bréhan	Croix de chemin	Inscrit	9,3 km	Nord-Est	Ouvert
42	Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle	Église	Inscrit	4,7 km	Nord-Est	Ouvert
43	Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle	Croix du nouveau cimetière	Inscrit	4,6 km	Nord-Est	Arboré
44	La Chèze	Ruines du chateau de La Chèze	Inscrit	5,1 km	Est	Arboré

Tableau 14 : Monuments historiques de l'aire d'étude intermédiaire

Chapelle Saint-Lubin et calvaire à Plémet

Le relief, le bâti et la végétation empêchent toute vue depuis les éléments protégés ou leurs abords vers la ZIP.



Photo 42 : Vue vers la ZIP depuis la Chapelle Saint-Lubin à Plémet

Manoir du Plessis-Rebours

Le manoir Renaissance du Plessis-Rebours est lové dans un repli de terrain orienté au sud alors que la ZIP se trouve à plus de 5 km, plein ouest, derrière la colline boisée. Il ne peut y avoir de relation visuelle entre le Plessis-Rebours et le projet éolien.

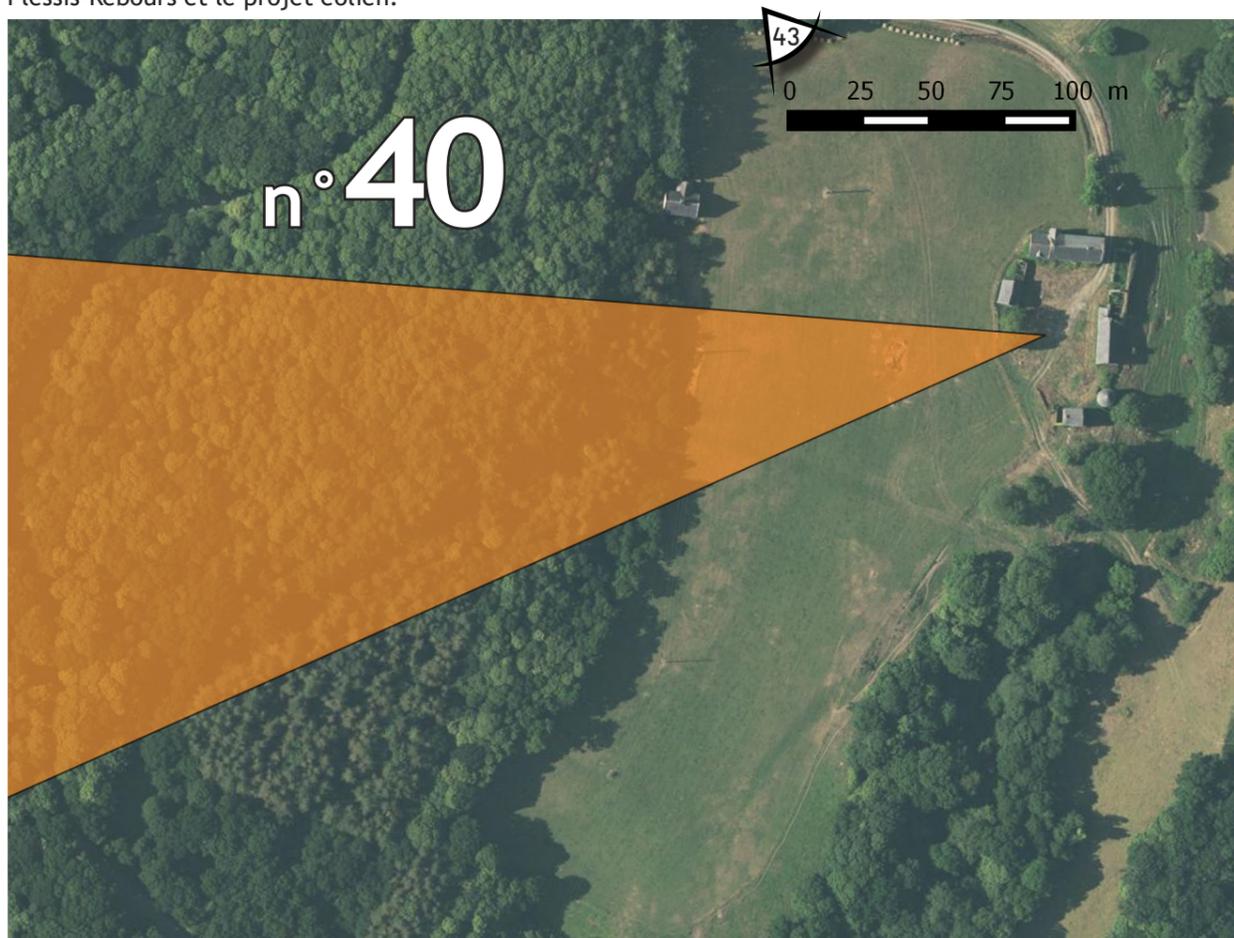


Photo 43 : Vue du manoir du Plessis-Rebours

Croix de chemin à Bréhan

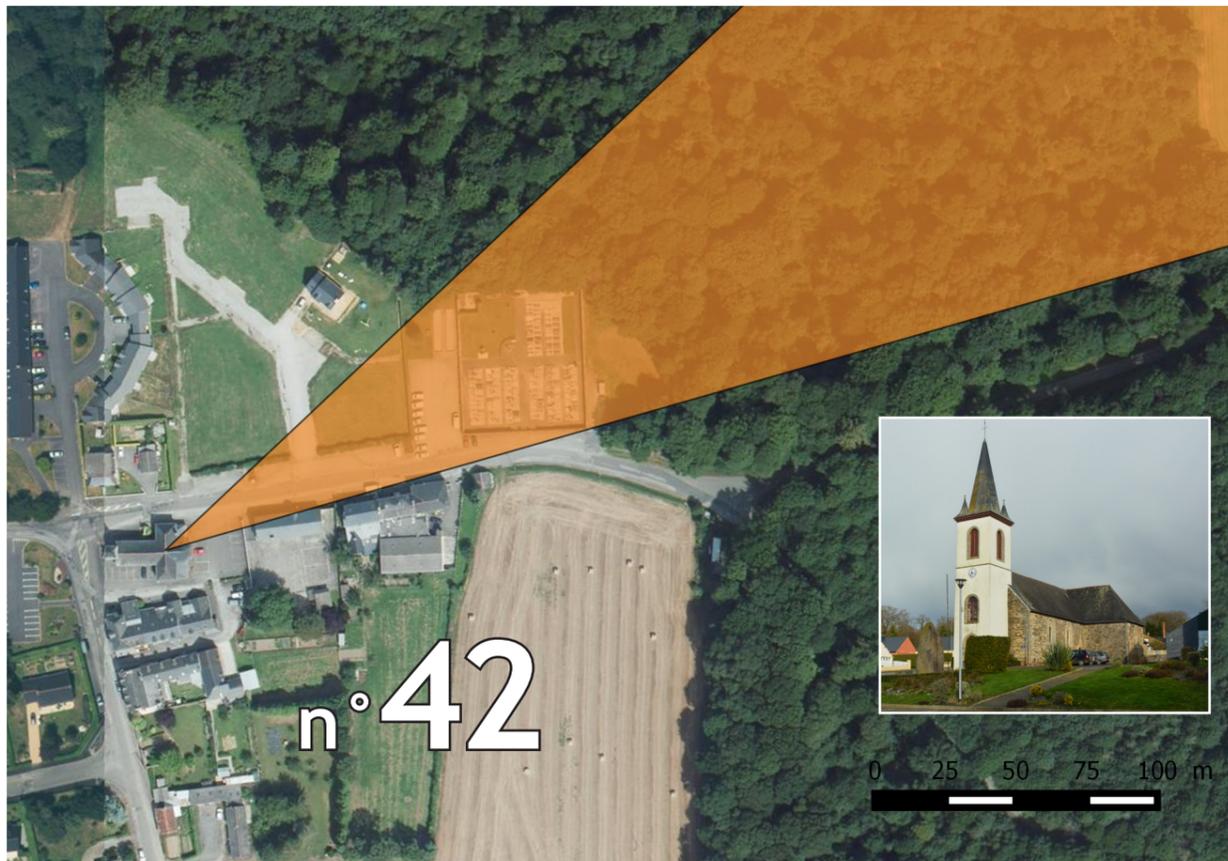
Depuis la croix de chemin de la Ville Eslan à Bréhan les vues sont largement ouvertes en direction de la ZIP et d'un paysage où l'énergie éolienne est déjà présente.



Photo 44 : Vue depuis la croix de chemin de Bréhan

Église à Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle

Le bourg - et, avec lui - l'église de Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle se trouvent adossés à une colline boisée qui domine d'une quarantaine de mètres le seuil de ce bâtiment. Il n'y a donc aucune espèce de vue possible du bâtiment vers le secteur du futur parc éolien. En revanche, quand on va vers Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle en arrivant par l'ouest, on passe un carrefour d'où l'observateur voit simultanément le bourg de Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle et plus haut, au loin, la Zone d'Implantation potentielle.



Croix du nouveau cimetière à Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle

Juché au haut du bourg et, comme lui, le cimetière de Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle qui accueille une ancienne croix protégée au titre des monuments historiques est adossé à une colline boisée qui le domine considérablement. Aucune vue n'est possible depuis les abords de la croix vers la ZIP.



Photo 45 : Vue depuis le carrefour à l'ouest de Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle

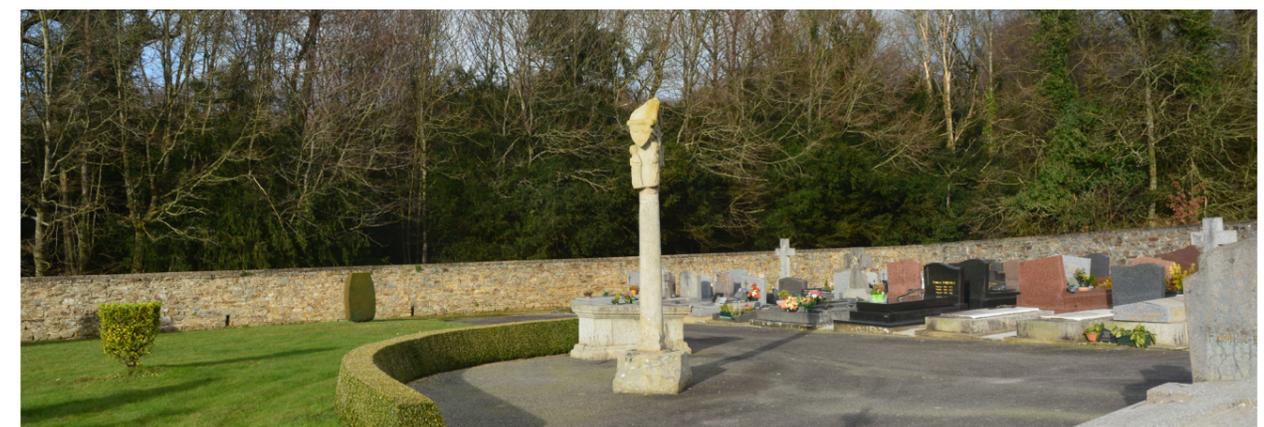


Photo 46 : Vue de la croix du Cimetière de Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle dans l'axe de la ZIP

Ruines du château de la Chèze à la Chèze

La tour ruinée du château de La Chèze est lovée dans la verdure à une altitude de 75 m et blottie au fond du vallon où coule le Lié et où s'allonge la retenue d'eau faite sur cette rivière. De l'autre côté de la pièce d'eau, le coteau remonte d'abord abrupt et boisé puis plus doucement jusqu'à la cote 160 m ; la ZIP est située à 5 km : les risques de covisibilité sont faibles et la ruine est si entouré de végétation qu'il n'y a pas de possibilité de voir en même temps et le monument et la ZIP.

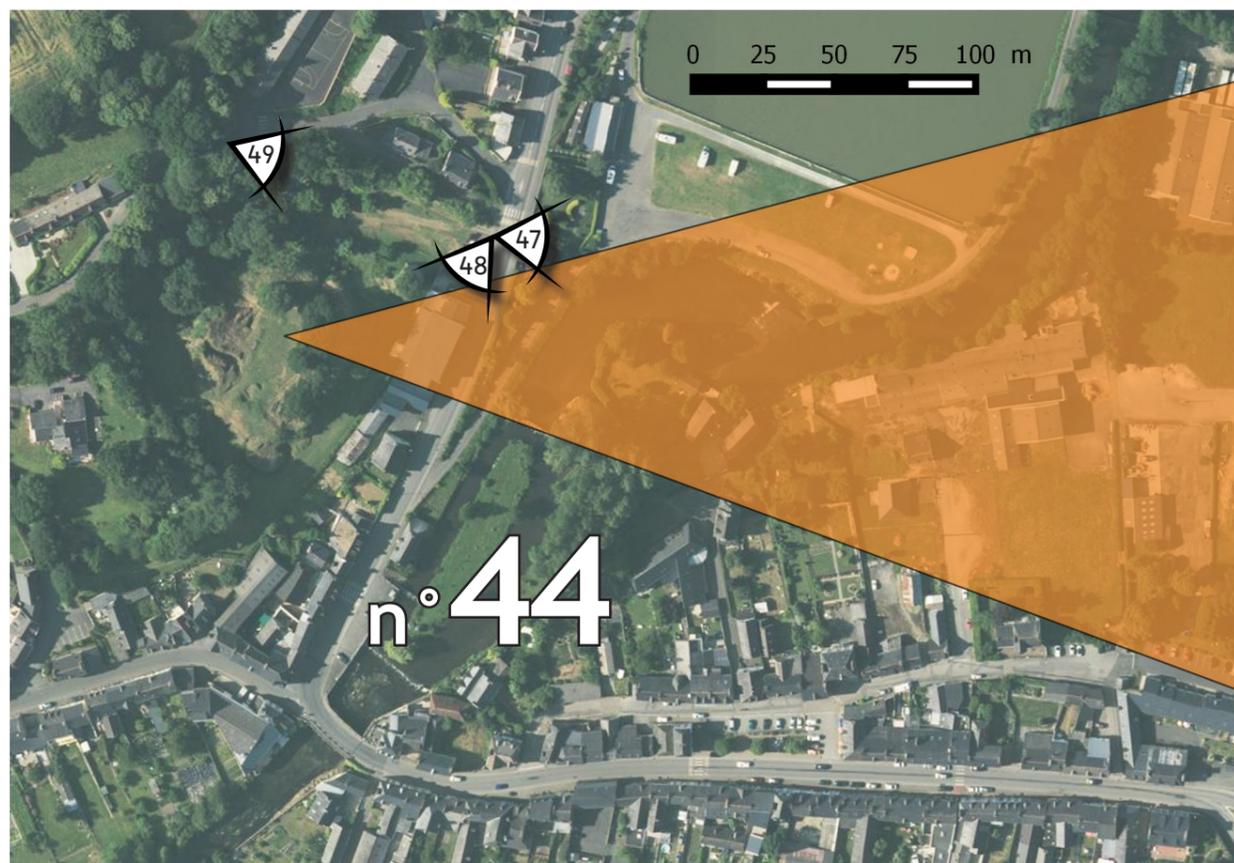


Photo 49 : Vue sur la tour ruinée du château de la Chèze, à semi-enfouie dans la végétation

3.4.4.2 Covisibilité indirecte

La covisibilité indirecte s'évalue par l'impact potentiel d'un parc éolien sur un monument protégé depuis l'aire de mise en valeur¹ du monument.

Dans l'aire intermédiaire, plusieurs monuments bénéficient d'une aire de mise en valeur susceptible d'être impactée par le projet éolien. Ce sont principalement des églises dont le clocher constitue un élément identifiable dans le paysage et qui émerge régulièrement des silhouettes de bourg. La concurrence visuelle avec des éoliennes peut être impactante dans la lecture du paysage.

Cette situation peut également s'observer pour des abbayes, des châteaux ou tout autre élément bâti dont la silhouette est suffisamment importante et identifiable dans le paysage.

Dans l'aire intermédiaire, seule l'église de Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle est susceptible d'être concernée par une covisibilité indirecte.

Si une séquence de covisibilité est confirmée par l'analyse de la zone de visibilité théorique du projet, des photomontages seront réalisés (partie Impacts du présent dossier).



Photo 47 : Vues vers la ZIP depuis la tour ruinée du château de la Chèze



Photo 48 : Vues dos à la ZIP en direction des ruines du château

¹ L'aire de mise en valeur d'un monument correspond à la zone ou l'édifice, ou une partie de l'édifice, est visible et identifiable. Par exemple, dans le cas d'une église protégée, une route panoramique présentant une vue plongeante sur une silhouette de bourg depuis laquelle le clocher émerge fait partie de l'aire de mise en valeur de l'église. Un monument peut avoir une aire de mise en valeur de plusieurs kilomètres.

3.4.5 Les sites protégés

L'aire d'étude intermédiaire compte un seul site protégé : le camp des Rouëts à Mohon.

> Camp des Rouëts

Il s'agit d'un site archéologique inscrit à l'inventaire supplémentaire, tout entouré d'une végétation arborée, se dresse près du hameau de Bodieu, en bordure de la rivière du Ninian, en contre-bas de la RD 8. La ZIP est séparée de ce site par le bourg de Mohon et plus encore par la butte au-delà du ruisseau du Haut-Pont, au nord du bourg. Il ne peut y avoir aucune relation visuelle entre le site protégé et le projet éolien.



Photo 50 : Entrée du site protégé du Camp des Rouëts



Photo 51 : Vue depuis le Camp des Rouëts

Distance minimale par rapport à la ZIP : 10 km

Orientation de la ZIP par rapport au site : Nord-Ouest

Cadre / Environnement proche : Arboré

Sensibilité vis-à-vis du projet éolien : Nulle

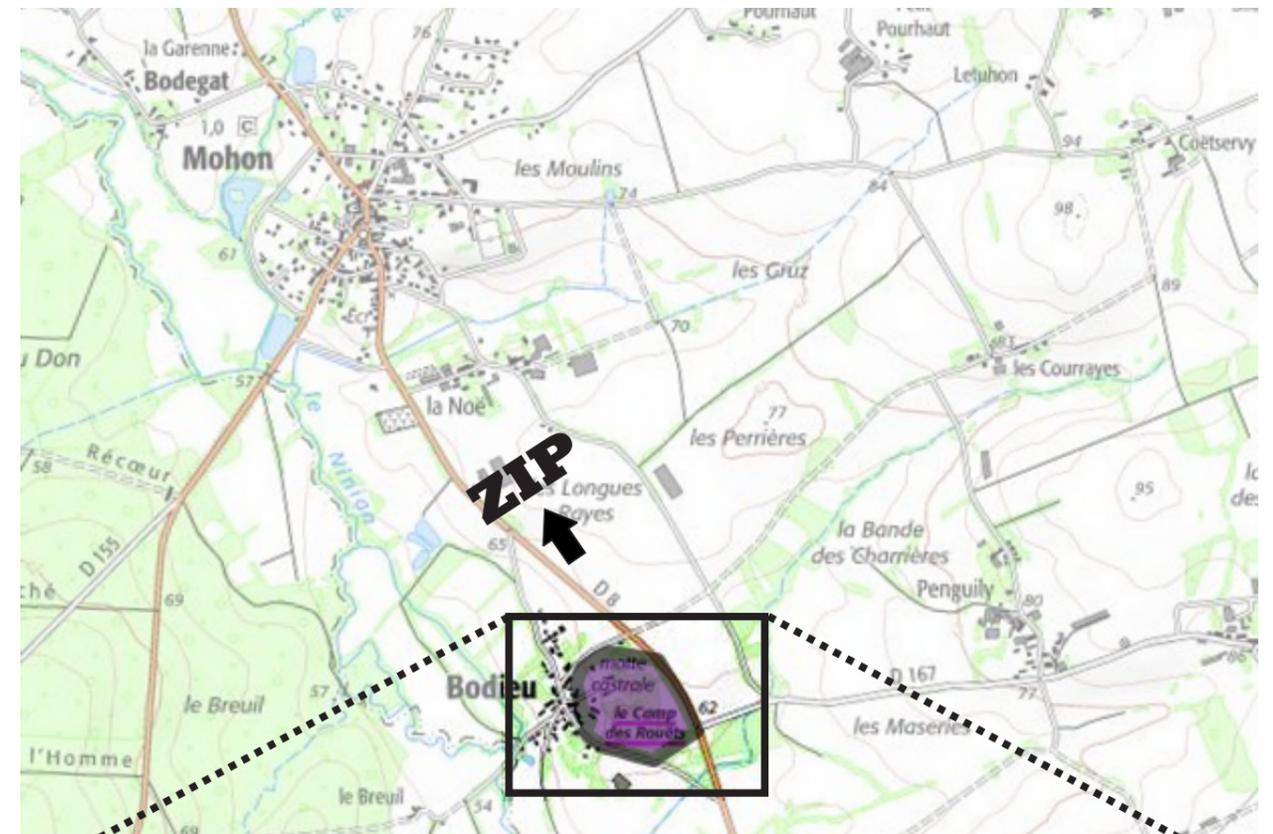
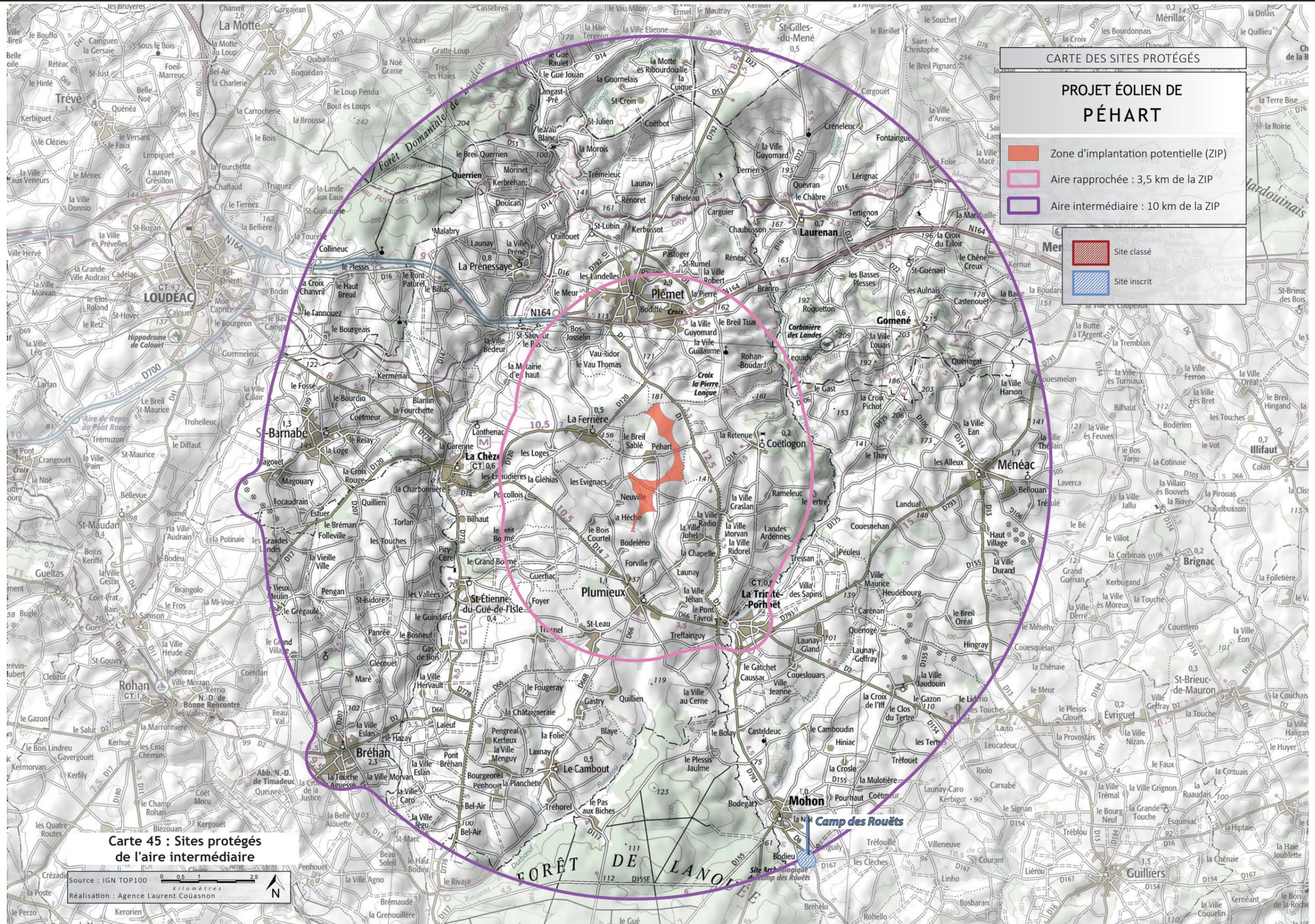


Figure 20 : Localisation du site inscrit du camp des Rouëts sur fond IGN et orthophoto



3.4.6 Synthèse des enjeux paysagers

Les différents enjeux paysagers repérés au fil de l'étude de l'état initial ont été identifiés et hiérarchisés en conclusion de chaque aire d'étude. La synthèse en est donnée ci-après :

Sensibilité de l'enjeu paysager Aire intermédiaire	
Inter-visibilité avec un autre parc éolien	MOYEN
Inter-visibilité avec un site protégé	NUL
Covisibilité avec un monument historique	FAIBLE
Perception des éoliennes depuis les axes routiers	FAIBLE
Perception des éoliennes depuis les vallées	TRÈS FAIBLE
Perception des éoliennes depuis les panoramas	NON CONCERNE
Perception des éoliennes depuis l'habitat	MOYEN
Concurrence visuelle avec les silhouettes de bourgs	MOYEN